

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACTIVITÉS ATHLÉ FORME SANTÉ

Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française

ARTICLE 1 : objet

Les activités athlé forme santé sont proposées aux licenciés de la FAPF, sans distinction de club ni de licence.

ARTICLE 2 : aptitude et licence

Les activités sont ouvertes aux titulaires d'une licence compétition, running ou santé loisir. Le tarif de la licence peut varier selon les clubs. Le certificat médical doit porter la mention : « pas de contre à la pratique de l'athlétisme » ou pour les personnes ayant une inaptitude partielle, la ou les activités pour la ou lesquelles elles n'ont pas de contre-indication, voir les limitations.

Les adhérents non licenciés doivent remplir le questionnaire de santé pour pouvoir participer aux activités choisies.

ARTICLE 3 : activités

Les activités proposées sont la marche nordique, l'athlé form' et l'athlé fit.

ARTICLE 4 : horaires

Les horaires des activités sont décrits dans le planning. Ils sont susceptibles d'être modifiés en cours de saison pour s'adapter à la demande du public ou en fonction des impératifs des coaches.

ARTICLE 5 : créneaux

Le nombre de séances par créneau proposés sur une année (de septembre à fin juin) est approximativement 40. Pour un trimestre il est d'au moins 12 séances. L'année est découpée en 3 « gros trimestres » : « gros » trimestres (de septembre à fin novembre, de décembre à mi-mars, de mi-mars à fin juin). Un minimum de 5 adhérents inscrits est requis pour maintenir un créneau ouvert.

ARTICLE 6 : tarifs

Les tarifs sont détaillés dans le bulletin d'inscription. Le licencié s'engage pour l'ensemble de la période qu'il a souscrit (année, 10 séances). Il ne sera procédé à aucun remboursement. Ne seront acceptés pour participer aux séances, uniquement les adhérents à jour de leurs cotisations (licence et part athlé forme santé).

ARTICLE 7 : vacances scolaires

Durant les grandes vacances scolaires (semaine de Noël, semaine de jour de l'an et de juillet/fin-août) il n'y a pas de créneaux mis en place. Des séances pourront être proposées durant les autres périodes de vacances scolaires. Un planning spécifique sera proposé pour chaque période concernée.

ARTICLE 8 : intempéries

Les activités athlé forme santé se pratiquent essentiellement en plein air. Elles sont donc soumises aux aléas climatiques. En cas d'intempérie, la séance peut être annulée pour des raisons de sécurité. Si c'est possible elle pourra être reportée.

ARTICLE 9 : matériel

Les bâtons pour la marche nordique peuvent être mis à disposition des adhérents gracieusement (dans la limite du stock disponible). L'achat de bâtons à titre individuel est vivement conseillé.

ARTICLE 10 : règlement discipline

Les adhérents aux activités athlé forme santé sont soumis au règlement intérieur de la FAPF.

Signature :

Date :

Lu et approuvé